بنك الجزائر

BANK OF ALGERIA

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 06 JUILLET 2014
DE LA COMMISSION BANCAIRE

La commission bancaire a, en application des dispositions de l'Ordonnance n°03-11 du 27 Joumada Ethani 1424 correspondant au 26 août 2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit, décidé de désigner un administrateur provisoire au niveau de la banque AL SALAM BANK ALGERIA. Ce dernier a été installé le dimanche 06 juillet 2014.

Cette décision est une mesure conservatoire prise suite à une mésentente entre les actionnaires de cette banque.

L'activité de la banque continue sous l'égide de l'administrateur provisoire qui a tous pouvoirs nécessaires à l'administration et à la gestion de la banque.